

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 19 février 2018** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

### **ADMINISTRATION**

45-02-18

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

46-02-18

#### **PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - AUTORISATION D'ACHAT - ÉQUIPEMENTS DE CUISINE**

**Considérant** les travaux de réfection en cours pour le Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

**Considérant qu'il y a lieu de se procurer de nouveaux équipements de cuisine afin de doter ledit Centre d'équipements adaptés aux nouvelles réalités du jour;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'achat d'équipements de cuisine de l'entreprise Doyon cuisine inc. au montant de vingt-cinq mille cent trente dollars et vingt-sept cents (25 130,27 \$), taxes en sus ainsi que de l'entreprise Accent meubles au montant de neuf mille six cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (9 679,97 \$), taxes en sus. Il est entendu que ces dépenses seront prises à même le Règlement 1042-17.

**ADOPTÉE**

### **URBANISME**

47-02-18

#### **RÈGLEMENT 1055-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE PC/B.13 - 118 BOULEVARD PERRON EST - ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville concernant la zone Pc/b.13, portant le numéro 1055-18;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le premier projet du règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Pc/b.13 - 118, boulevard Perron Est), lequel est identifié sous le numéro 1055-18.

**ADOPTÉE**

#### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **RÈGLEMENT 1056-18 AUTORISANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DES MESURES DE DÉBITS DU SECTEUR OUEST DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE**

#### **AVIS DE MOTION**

Le conseiller monsieur René Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1056-18 autorisant la réalisation d'une étude des mesures de débits du secteur Ouest du périmètre urbain de la Ville.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**48-02-18**

#### **DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1056-18 autorisant la réalisation d'une étude des mesures de débits du secteur Ouest du périmètre urbain de la Ville.

**ADOPTÉE**

**49-02-18**

#### **PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES ÉRABLES - RÉVISION ET RÉÉMISSION DES PLANS ET DEVIS POUR SOUMISSION**

**Considérant que** la Ville souhaite procéder à des travaux de prolongement de l'avenue des Érables;

**Considérant que** la firme Roche Ltée a obtenu le contrat pour la conception des plans et devis dudit projet le 20 août 2013, et que ces ouvrages n'ont pu être exécutés;

**Considérant que** depuis ce temps, certaines normes nationales ont été modifiées ainsi que l'utilisation de certains matériaux (BNQ);

**Considérant** l'offre reçue de Norda Stelo pour la révision et la réémission des plans et devis pour soumission au montant de six mille neuf cent dollars (6 900 \$), taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre reçue de Norda Stelo pour la révision et la réémission des plans et devis pour soumission des travaux projetés de la phase 1 du prolongement de l'avenue des Érables au montant de six mille neuf cent dollars (6 900 \$), taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 932-13.

**ADOPTÉE**

**SERVICE INCENDIE**

50-02-18

**RÈGLEMENT 1054-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE CA.20 - BÂTIMENT D'EXERCICE - SÉCURITÉ INCENDIE) - ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif aux usages conditionnels et concernant la zone Ca.20, portant le numéro 1054-18;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ca.20 - Bâtiment d'exercice - Sécurité incendie), lequel est identifié sous le numéro 1054 -18.

**ADOPTÉE**

**SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

51-02-18

**AUTORISATION D'ACHAT - SYSTÈME DE PROJECTION DE FILMS DCP (DIGITAL CINEMA PACKAGE) - FONDS DE ROULEMENT**

**Considérant que** les films projetés à la Salle de spectacles sont en Blu-ray ou en DVD et qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des films dans ces formats;

**Considérant que** la Ville, par sa résolution 302-11-17 s'est engagée à se porter acquéreur d'un système de projection de films DCP (Digital Cinema Package) afin de remédier à ce problème;

**Considérant** l'offre reçue de l'entreprise Projectech inc. au montant de cinquante-et-un mille trois cent dollars (51 300 \$), taxes en sus pour l'acquisition d'un projecteur Barco DP2K 10 S;

**Considérant que** plusieurs partenaires tels la MRC de Bonaventure, la Caisse populaire de New Richmond, Ciné Bobine, entre autres, ont accepté de contribuer financièrement à cet achat, et ce, pour un montant de trente mille neuf cent dollars (30 900 \$) à ce jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'achat d'un projecteur Barco DP2K 10 S, auprès de l'entreprise ProjecTech inc. au montant de cinquante-et-un mille trois cent dollars (51 300 \$), taxes en sus et d'affecter un montant de vingt mille quatre cent dollars (20 400 \$) au fonds de roulement.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Aucune question n'est soumise.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 20.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint